



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin 2025

**Présents :** Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN – Nathan ALBOUY - Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE – Daniel VINEIS - Christine BERTIN – Odile LAROCHE-FARIGOULE - Sylvette DELORME - Jacques DONATO – Dominique PAUTY – Sandrine NOIRIE - Corine BEGON - Marilyn PLESSIS – Marie-José SAULODES – François GILBERTAS - Hervé BRU - Elisabeth PONOMAREFF.

**Excusés avec pouvoir :** M. André BRANDMEYER donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE, Mme Evelyne FAURE donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN, M. Laurent BRUNON donne pouvoir à Mme Christine PAQUIS, M. Grégory CROIZAT donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL, M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY, M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE, Mme Nicole GIRAUD donne pouvoir à Mme Sylvette DELORME.

**Absent :** M. Marc LANIEL

### Désignation du secrétaire de séance

Dès l'ouverture de la séance, un secrétaire doit être désigné parmi les membres du Conseil Municipal.

**Secrétaire de séance :** Madame Christine PAQUIS

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Christine PAQUIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2025 est soumis pour approbation, aux membres présents lors de cette séance.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance (soit 19 voix).**

### Discours de Monsieur le Maire

« Mesdames, Messieurs, Chers amis Bonsonnois et Bonsonnais,

Mes chers Collègues,

Aujourd'hui est un jour historique et profondément significatif pour notre ville. Nous avons l'immense joie d'accueillir une délégation de la ville de Bonson 06.

Après plusieurs années de démarches, de contacts chaleureux, de rencontres et de réunions fructueuses, nos deux communes sont enfin réunies pour officialiser notre jumelage.

Après nous avoir si aimablement accueillis en août 2024, nous sommes aujourd'hui ravis et honorés de vous recevoir ici, chez nous, pour poursuivre les étapes du Jumelage ensemble.

Notre amitié s'est construite et s'enracine déjà. Elle est une véritable richesse pour nos deux communes. Les échanges que nous avons entretenus nous ont permis de nous découvrir, d'apprendre votre façon de vivre, d'aborder de nombreux sujets. Nous nous sommes enrichis de nos différences et, en même temps, nous avons pris conscience de nos particularités, que ce soit pour les remettre en question ou, au contraire, pour en être fiers et les préserver à tout prix.

Permettez-moi de donner quelques exemples concrets de cet enrichissement mutuel.

Qui n'a pas été surpris, lors de nos premières rencontres, par la douceur du climat méditerranéen contrastant avec la richesse de nos paysages verdoyants ligériens ?

Ces contrastes ont nourri nos discussions et notre compréhension mutuelle. Nous avons appris de vos traditions locales, de votre gastronomie provençale si parfumée, tandis que nous avons eu le plaisir de vous faire découvrir nos produits du terroir ligérien et nos savoir-faire artisanaux.

Ces échanges ont non seulement élargi nos horizons culturels, mais ils ont aussi renforcé notre identité, nous rendant encore plus fiers de ce que nous sommes, tout en étant ouverts à l'autre.

Cette amitié est une richesse inestimable, non seulement pour nos municipalités, mais aussi pour chaque individu, de tout âge.

Je tiens à vous remercier, vous tous qui êtes venus si nombreux à cette cérémonie.

Votre présence montre à nos invités combien vous êtes engagés et combien vous avez adhéré à cette magnifique aventure du jumelage, commencée en 2021.

Aujourd'hui, il s'agit de la concrétisation de nos souhaits les plus chers. C'est un grand jour puisque nous fêtons la naissance de ce jumelage qui va désormais unir officiellement nos deux communes. C'est l'aboutissement d'un processus de rapprochement initié avec passion à Bonson du 06 par Dominique et Florence, que nous remercions chaleureusement pour leur impulsion.

Depuis quatre ans, lors de nos nombreuses rencontres et visites sur nos territoires respectifs, nous avons ressenti des sentiments vrais, des marques de fraternité authentiques et un élan irrésistible d'aller les uns vers les autres, une vraie volonté d'aller plus loin dans nos échanges.

Pour moi, le jumelage est un outil majeur pour ouvrir les portes, permettant ainsi de déboucher sur des sentiments profondément humains : l'amitié, la confiance et surtout l'estime mutuelle, qui ne doit pas craindre de s'approprier le beau mot de Fraternité.

Dans une famille, des jumeaux sont des complices ; ils se comprennent sans mot dire, ils pensent aux mêmes choses, ils souhaitent les mêmes choses.

Je souhaite ardemment que les relations entre nos deux communes soient animées par ce même esprit de fraternité. « Amitié, Fraternité, Entraide » : ces trois mots seront les fondations de notre Charte de jumelage. Cet idéal, nous le partageons, vous et nous.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous sommes fiers d'œuvrer pour que nos liens se resserrent, pour que nos collaborations soient fructueuses et que nos futurs échanges soient sans cesse plus nombreux, plus dynamiques !

Je voudrais au nom de tous les habitants de notre commune vous remercier très chaleureusement pour l'amitié dont votre commune fait preuve envers la nôtre. Nous sommes vraiment honorés de votre confiance, de votre sincérité et de votre constant intérêt.

Sachez que nous ressentons pour votre commune le même respect et la même amitié. Nous espérons que ce lien que nous bâtisons aujourd'hui, au fil des générations, pourra encore longtemps être tenu et enrichi par nos enfants et nos petits-enfants.

Avant de terminer, je voudrais adresser un immense merci à toutes celles et à tous ceux des deux Bonson qui ont mené ces préliminaires au jumelage, et qui ont travaillé sans relâche.

Monsieur le Maire de Bonson du 06, mon cher Jean-Claude Martin, nous allons dans quelques instants passer une délibération symbolique, unissant officiellement nos deux communes.

Pour sceller cette union et regarder vers l'avenir, je vous propose cette citation, qui résonne parfaitement avec l'esprit de notre nouveau jumelage :

« L'amitié est une âme en deux corps. » - Aristote.

Que nos deux communes soient désormais cette âme unique, forte de nos identités respectives.

Vive le jumelage entre Bonson de la Loire et Bonson des Alpes-Maritimes !

Merci à tous et excellente journée ! »

Monsieur Thierry DEVILLE propose à Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire de Bonson (06830), de se présenter, ainsi que ses collègues élus et sa commune.

Puis un tour de table est organisé afin que les conseillers municipaux de Bonson (42160) puissent également se présenter.

## Délibérations

### CULTURE ET COMMUNICATION - JUMELAGE

#### **1) Jumelage avec la commune de BONSON des Alpes-Maritimes (06)**

##### **Délibération 2025-035 : Jumelage avec la commune de BONSON des Alpes-Maritimes (06)**

Depuis 2022, des liens d'amitié se sont tissés entre les deux municipalités. En effet, en mars 2022 une partie de l'équipe municipale de BONSON (06) avait visité notre commune. En février 2023, c'est une partie de l'équipe de BONSON (42) qui a rendu visite à son homonyme maralpine.

C'est ainsi qu'est née, comme le rappelle le Conseil Municipal de BONSON (06) dans sa délibération N°21\_2024 du 13 novembre 2024, de créer un jumelage entre les deux communes. Bien que les jumelages se fassent généralement avec des villes étrangères, les deux municipalités ont trouvé l'idée originale et significative.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de BONSON 06830, la constitution d'un comité de jumelage et la rédaction d'une charte de jumelage.

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- D'assurer la promotion du jumelage,
- De maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- D'encourager la participation aux activités d'échanges,
- De proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- De définir avec eux les priorités d'action
- De soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- D'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges

Aussi, il est proposé au Conseil municipal

- D'acter le jumelage avec la Commune de BONSON 06830
- De confier à la commission culture et communication la mission de créer un comité de jumelage et de rédiger la charte en lien avec la municipalité de Bonson 06830 ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix « POUR »,**

- **ACTE** Le jumelage avec la Commune de BONSON 06830 ;
- **CONFIE** à la commission culture et communication la mission de créer un comité de jumelage et de rédiger la charte en lien avec la municipalité de BONSON 06830 ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après le vote, Mesdames Corine BEGON, Dominique PAUTY et Sylvette DELORME quittent la séance (départ à 11 h 15).

La séance s'est terminée par des échanges sur l'histoire et les projets des deux communes.

**L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 11 h 26.**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 4 JUILLET 2025**

Bonson, le vendredi 27 juin 2025



**Le Maire,  
Thierry DEVILLE**